

[Français]

LES FINANCES

DIMINUTION DE LA DÉPRÉCIATION—
ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

A-t-il reçu un télégramme de l'Association du camionnage de Québec Incorporée, regardant la diminution de la dépréciation de l'équipement automobile de 30 p. 100 à 28 p. 100 et la taxe de 11 p. 100 sur le coût du rechapage des pneus?

Dans le cas de l'affirmative, quelle est la réponse à ce télégramme?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas que cette question soit très urgente. L'honorable député pourrait l'inscrire au *Feuilleton* ou en discuter, s'il le désire, avec l'honorable ministre.

[Traduction]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA RECTIFICATION DES VOITURES DÉFECTUEUSES ET DANGEREUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Vendredi dernier, monsieur l'Orateur, le député de Brome-Missisquoi m'a posé quelques questions au sujet de défauts qu'on aurait décelés dans certaines automobiles de fabrication canadienne. J'avais alors promis de lui fournir une réponse dès que j'aurais reçu un rapport détaillé sur la question.

Quant aux automobiles de la *General Motors* on a constaté que le raccord de l'accélérateur de certains modèles 1964 et 1965 de Chevrolet et de Chevelle fabriquées au Canada et aux États-Unis avait tendance à se coincer. Tous les véhicules vendus au Canada et fabriqués aux États-Unis, et *vice versa*, ainsi que tous les véhicules fabriqués et vendus au Canada seront examinés et réparés au besoin.

Dans le cas de la Société Ford, les seuls véhicules qui accusaient des défauts ont été fabriqués aux États-Unis. Ceux d'entre eux qui ont été vendus au Canada subiront les mêmes rectifications que celles effectuées aux États-Unis par la Société Ford.

Quant à la Société Chrysler, les véhicules dont des défauts ont été signalés ont été produits aux États-Unis. La production canadienne consiste en modèles différents. Quant aux véhicules fabriqués aux États-Unis et vendus au Canada, les rectifications seront effectuées par la Société Chrysler.

[M. McWilliam.]

M. Reid Scott (Danforth): Vu la déclaration que vient de faire le ministre, et vu les rapports portant que le gouvernement va lancer une politique concernant la sécurité automobile, quand pouvons-nous compter sur une déclaration plus précise sur la politique du gouvernement à ce sujet?

L'hon. M. Drury: La Chambre sait qu'à l'heure actuelle nous nous efforçons de rédiger un code de sécurité automobile en consultation avec toutes les parties intéressées. Ces efforts se poursuivent. Nous tiendrons une réunion générale en juin au cours de laquelle nous espérons obtenir la collaboration non seulement des différents organismes compétents du gouvernement fédéral, mais aussi des gouvernements provinciaux et des entreprises commerciales et industrielles qui sont visées.

LE NATIONAL-CANADIEN

LA SUPPRESSION DU SERVICE «CANORA»
SUR LE LITTORAL DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que le National-Canadien a décidé de retirer du service sur la côte ouest son navire à vapeur *Canora*, mettant environ 50 hommes en chômage, et vu que le Pacifique-Canadien a maintenant décidé d'affecter un navire à moteur à ce service, le ministre des Transports pourrait-il intercéder auprès du National-Canadien pour que les 50 employés congédiés soient employés sur le nouveau navire actuellement en construction qui doit remplacer le *Canora*?

M. l'Orateur: A l'ordre. Tout ce que je peux dire à ce sujet, c'est que le ministre a pris note des instances présentées par le député. Si ce dernier désire autre chose je lui propose d'inscrire la question au *Feuilleton*.

LE TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DU
«FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Une question au secrétaire d'État: Considérant le débat en instance sur le remaniement de la carte électorale, l'honorable représentante pourrait-elle me dire si j'aurai une réponse demain aux questions n°s 202 et 212 inscrites au *Feuilleton* depuis le 24 janvier? Une tortue même aurait fait preuve de plus de célérité.